



Lycée Paul Cézanne

Aix, le samedi 10 janvier 2014

Le Proviseur du Lycée Cézanne

aux

Parents du lycée Paul Cézanne

Objet : élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate (2ème circulaire)

Madame, Monsieur, chers parents

Malgré le contexte national, je vous souhaite mes meilleurs vœux 2015.

Dans le cadre de l'élévation du niveau d'alerte du plan Vigipirate à l'échelon « alerte attentats » et en conformité avec la circulaire préfectorale, je dois mettre en place les mesures nécessaires pour assurer au mieux la sécurité des biens et des personnes au sein de l'établissement et aux abords.

En complément de certaines mesures déjà prises-depuis le mercredi 8 janvier 2015 et compte tenu de la configuration particulière du lycée, je suis contraint à modifier certaines pratiques.

A compter du lundi 12 janvier 2015 et jusqu'à nouvel ordre :

Accès lycée boulevard Jean Moulin :

- Le portillon « Alpes » restera ouvert seulement aux heures de mouvement et la présence d'un adulte surveillant est renforcée

Accès lycée avenue Fontenaille :

Cet accès est le plus difficile à sécuriser dans sa configuration actuelle. La présence d'adultes surveillants va être renforcée. Conformément à la demande préfectorale « *d'éviter tout attroupement aux abords de l'établissement* » et pour des raisons exceptionnelles de sécurité :

- les sorties aux récréations de 10h et 16h ne sont plus autorisées.
- Les élèves seront exceptionnellement autorisés à fumer dans un espace provisoire et délimité aux grands escaliers entre la coursive et les grilles du lycée avenue Fontenaille.
- Le portail et le portillon « Fontenaille » sont désormais fermés à 20h
- Un cahier de contrôle des entrées et des sorties a été mis en place à la loge du lycée faisant obligation de vous signaler à votre arrivée et à votre départ.

Situation particulière :

- Pour les fédérations et associations, merci de bien vouloir terminer les réunions avant la fermeture définitive du lycée à 20h.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre contribution à la mise en place de toutes ces mesures, certes contraignantes, mais qui dans notre cas, nous permettent de nous mettre en conformité avec la sécurité d'un établissement public.

Jean-Roger RIBAUD



académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Proviseur

**Secrétariat
Proviseur**

Réf : AB//2012-

Téléphone

04 42.17.14.00

Fax

04 42.96.07.66

Mél

ce.0130002g

@ac-aix-marseille.fr

Site du Lycée :

www.lycezanne13.org

19 Av. J. et M. Fontenaille

BP 10005

13181 AIX EN PROVENCE

cedex 5